

CASINO BARRIÈRE DE MONTREUX

RÈGLEMENT - Montreux Noël 2025

JEU GRATUIT

Du 20 novembre au 27 décembre 2025

PARTICIPATION

La participation au jeu est gratuite, sans obligation d'achat, de jeu ou autre. Est autorisée à participer, toute personne majeure de plus de 18 ans non interdite de jeu, à l'exception des employés du Groupe Lucien Barrière et de leur famille ou proches.

Les personnels de l'organisation, ou de toute société liée ou affiliée à l'organisation, de ses filiales, toute personne ayant participé ou collaboré au développement ou à la production de l'opération marketing, les conseillers professionnels, les prestataires tiers ou les agences de publicité ou de promotion participant à la présente opération marketing, et les membres de la famille (conjoint, parents, frères et soeurs) et ceux vivant dans le même lieu d'habitation que ces personnes (qu'ils aient ou non des liens légaux), ne peuvent pas participer à la présente opération marketing ou en remporter des prix.

Le Casino Barrière Montreux se réserve le droit de ne pas prendre en compte toute participation non conforme aux présentes conditions.

DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

Le Casino Barrière Montreux met en place une opération de Street Marketing du **20 novembre au 24 décembre 2025** dans le cadre de Montreux Noël.

Dans le cadre de cette campagne de street marketing, des hôtes du casino seront présentes quotidiennement sur le stand du Casino au marché de Noël de Montreux, munies de codes QR appliqués sur des panneaux publicitaires et également sur un écran. Les passants voulant participer au jeu sont invités à scanner le code QR, ce qui leur permettra de s'inscrire via un formulaire de contact et de gagner CHF 16.- de cadeaux offerts (en ticket de jeu promotionnel ou bon restauration) ainsi qu'une entrée gratuite au Casino Barrière de Montreux et une chance supplémentaire pour le Grand Jeu.

Ils pourront s'inscrire sur un formulaire en cliquant sur le bouton "je participe". Afin de générer un voucher pour récupérer le lot au Casino. Ils seront redirigés vers un formulaire dans lequel ils devront saisir leurs coordonnées complètes à savoir : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, mail et NPA.

Ils devront cocher la case : "j'accepte les conditions générales de participation" (le présent règlement est à disposition en suivant le lien sur la même page). Ils doivent également cocher la case : "je certifie être majeur et non interdit de jeu selon l'article 52 LJAu au moment de la validation de ma participation. Si dans l'intervalle de temps entre ma

participation au jeu et chaque date de tirage au sort, mon statut tombe sous les conditions de l'article 52 LJAr, je suis informé que ma participation au tirage au sort sera automatiquement exclue sans recours possible". La validation de leur participation est définitive, en cliquant sur : "je participe".

Ils seront ensuite redirigés vers une page de confirmation de l'inscription et recevront un email de confirmation avec le PDF d'un voucher à échanger en caisse du Casino d'appartenance pour recevoir leur cadeau de CHF 16.- , l'entrée gratuite ainsi que la chance supplémentaire Grand Jeu.

Pour l'utiliser, le passant doit se présenter à l'accueil du Casino. Il sera soumis à un contrôle d'identité effectué par une hôtesse d'accueil conformément aux règles en vigueur du Casino Barrière Montreux. Une fois le contrôle d'identité effectué avec succès, le passant pourra récupérer son cadeau à la caisse du Casino après que le caissier ait burné son voucher via la plateforme. L'entrée du Casino sera offerte sur présentation du voucher reçu par email.

Dans le cas où un participant mineur aurait remporté une dotation, il ne pourra pas jouir de sa dotation puisque cette dernière n'est utilisable que dans le Casino (établissement de jeux réservé aux personnes majeures et non interdites de jeu). Comme précisé précédemment la dotation est non cessible ne pourra pas être cédée à un tiers majeur.

DOTATIONS

- *CHF 16.- de cadeaux offerts (en ticket de jeu promotionnel ou bon restauration) 1 seul ticket par personne sera délivré durant toute la durée de l'opération.*
- *1 entrée gratuite (sur présentation du voucher reçu par email)*
- *1 chance supplémentaire Grand Jeu*

Les CHF 16.- de cadeaux offerts et l'entrée gratuite sont valables jusqu'au 27.12.2025.

En scannant le Code QR du 20.11.2025 au 10.12.2025, la chance supplémentaire Grand Jeu est valide pour l'Opération Evasion. Elle sera imprimée dès le 11.12.2025 via un publipostage par notre imprimeur local. Les chances supplémentaires seront glissées dans l'urne de l'OP évasion quelques minutes avant le 1er tirage au sort.

Les personnes participantes entre le 11.12.2025 et 13.12.2025 devront récupérer leur chance supplémentaire en caisse du Casino en même temps qu'elles recevront leur CHF 16.- de cadeaux offerts pour éviter les doublons. Les clients devront eux même remplir le bulletin et le glisser dans l'urne prévue pour l'Opération Evasion.

En scannant le Code QR du 14.12.2025 au 24.12.2025 la chance supplémentaire Grand Jeu est valide pour l'Opération Noël. Elle sera imprimée dès le 26.12.2025 via un publipostage par notre imprimeur local. Les bulletins seront glissés dans l'urne de l'OP Noël quelques minutes avant le 1er tirage.

Les tickets de jeu remis par la caisse seront uniquement valables le jour de l'échange. La caisse note le nom des participants de l'opération dans un fichier.

Selon l'article 79 OJAR (extrait ci-dessous), pour les clients en observation (MEO), des bons de restauration de valeur équivalente seront remis à la place des tickets de jeu.

Art. 79 Jeux et crédits de jeu gratuits

(art. 75, al. 2, LJAR)

² La CFMJ autorise aux maisons de jeu et l'autorité intercantonale autorise aux exploitants de jeux de grande envergure l'octroi de jeux gratuits ou de crédits de jeu gratuits aux conditions suivantes :

- b. les jeux ou crédits de jeu gratuits ne ciblent pas de mineurs ni d'autres personnes à risque ou exclues des jeux;

La vente ou l'échange des lots sont interdits. Les lots ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet pour quelque cause que ce soit.

La dotation de ce jeu est issue du budget marketing.

Les tickets de jeu non négociables seront déductibles du PBJ.

Jeu réservé à toutes les personnes majeures-non interdites de jeu.

DISPOSITIONS LÉGALES

Le présent règlement est disponible gratuitement auprès de l'accueil du Casino Barrière de Montreux du 20 novembre au 27 décembre 2025 (date de fin de validité des lots) pendant les horaires d'ouverture. Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation du présent règlement qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par le Casino Barrière de Montreux.

Le présent règlement est à la disposition de la Commission Fédérale des Maisons de Jeux Suisse. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement qui ne pourra être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents.

Aux termes de l'article 74, al.1er, LJAR, la publicité des exploitants de jeux d'argent ne doit, ni induire en erreur, ni être outrancière. L'article 77 OJAR explicite ces deux notions. Par ailleurs, conformément à l'article 42, al.2, litt. a, LJAR, les structures organisationnelles de la maison de jeu, ses processus d'exploitation, ainsi que les responsabilités y afférentes doivent être documentés.

Fait à Montreux, le 13 novembre 2025/ct

Contrôle et validation des Mesures sociales sur les actions Marketing et publicitaires**L'action est-elle outrancière ?** ☐ Oui ☒ Non**L'action induit-elle en erreur ?** ☐ Oui ☒ Non

Lieu et date : Montreux, le 14.11.2025/CD

Signature du Responsable/Adjoint Mesures Sociales : _____**Signature du Responsable/Adjoint Marketing :** _____